



Marchandise recue endommagee suite transport routier

Par **kokoe**, le **10/12/2012** à **11:03**

Bonjour, nous avons confié à une compagnie de transport routier la livraison d'un fauteuil pour l'un de nos clients et avons demandé une assurance. Vendredi 30 Novembre, notre client reçoit son colis apparemment en bon état, vu de l'extérieur, signe le bon de livraison et le livreur quitte les lieux. Dix minutes plus tard, le client nous appelle en disant que le fauteuil a été comprimé à l'intérieur de la caisse et qu'il est totalement endommagé. Nous avons de suite contacté la compagnie de transport pour l'informer de la situation et lui avons envoyé un courrier en recommandé. Par ailleurs, le bon qu'ils ont fait signer au client était, à tort, daté du 28 novembre. Bon dont aucune copie n'a été laissée au client. Nous avons donc demandé le remboursement de la marchandise pour laquelle une assurance avait été souscrite et nous nous sommes heurtés à un refus sous le motif que le client n'avait pas émis de réserve au moment de la livraison, mais 10 minutes après... Cette situation me semble très contestable et j'aimerais connaître les éléments juridiques qui me permettraient de me défendre... D'avance merci pour votre aide. Salutations. Kokoe